GRAPHIE

6-11-48

« De l'avenir du corporatisme à la lumière du passé » (1)

Est-il possible de revenir à une organisation économique de forme corporative ? On a invoqué l'histoire, soit pour justifier, soit pour condamner les anciennes corporations de métiers ainsi que les tentatives faites pour créer des institutions du même genre. M. Chanove étudie à son tour la question en rattachant, ce que n'ont pas toujours su faire ses devanciers, les corporations à leur milieu économique, politique et moral. Ses explications, parfois discutables, sont ingénieuses et suggestives, et il s'élève à une vue synthétique de cette longue histoire encore mal connue.

L'épanouissement et le déclin des corporations s'expliquent plus encore par des causes extérieures que par leur structure interne. M. Chanove montre bien en particulier comment la politique d'économie dirigée menée avec incohérence par la royauté les a empêchées de s'adapter aux conditions nouvelles de l'économie et de la technique. Un nouveau régime corporatif devrait correspondre à ce que serait devenu l'ancien s'il avait évolué en accord avec le milieu. On conçoit que M. Chanove, en conclusion, estime sinon absolument impossible, du moins extrêmement difficile cette reconstitution d'une évolution qui ne s'est pas produite.

M. T.

(1) JEAN CHANOVE. *De l'avenir du corporatisme à la lumière du passé.* Edicha, 97, rue Saint-Lazare, Paris.

NOUVELLES DE L'ÉDITION

POÉSIE

Nos enquêtes en France nouvelle

LE CONGRÈS DES IMPRIMEURS SUR ETOFFES MET FIN A LA LUTTE DES CLASSES

(*Suite de la première page.*)

A plusieurs reprises, répondant à des propositions d'amendements, soit patronales, soit ouvrières, MM. Jean Paillard et Rouaix exposaient avec une clarté de parole et une réelle faculté de mettre à la portée des moins initiés les questions les plus complexes, les bases de la politique sociale dont cette première charte de corporation industrielle sera l'illustration. Et quand la séance fut levée, la charte présentait un ensemble fort bien équilibré qui respectait tous les intérêts légitimes, au point que nul ne pouvait se sentir lésé et qu'au contraire chacun comprenait que l'accord social était désormais possible sans qu'il y eut ni vainqueurs ni vaincus.

Le statut débute par une remarquable définition du métier et une délimitation du champ d'action de la corporation. Appartiennent de droit comme corporants tous ceux de nationalité française ayant au moins cinq ans d'exercice dans la profession, qu'ils soient : 1° industriels ou artisans ; 2° techniciens (ingénieurs, chimistes, techniciens ou assimilés ; 3° agents de maîtrise (contremaîtres, chefs de poste ou d'équipe) ; 4° employés (teneurs de livres, caissiers, facturiers, secrétaires, dactylos, etc.) ; 5° ouvriers, des manœuvres aux spécialistes. Les buts moraux et sociaux de la corporation sont les suivants : 1° sauvegarder l'honneur et la défense des intérêts légitimes de la profession ; 2° assurer la propriété du métier aux industriels, salariés et artisans ; 3° veiller à la bonne qualité du travail ; 4° rémunérer et réglementer le travail de façon juste et équitable ; 5° assurer la continuité du métier par l'organisation et la surveillance de l'apprentissage ; 6° constituer un patrimoine corporatif garantissant la propriété du métier et le rythme du travail ; 7° créer ou parfaire les œuvres sociales dont le but essentiel est d'améliorer les conditions de la vie familiale : œuvres d'entr'aide, colonies de vacances, cantines, jardins ouvriers, dispensaires, maisons de retraite et sanatoria, assurances accidents en dehors du travail, caisses d'assurance chômage, vieillesse ; sociétés de sport et de préparation militaire pour la jeunesse ; garantie à tout salarié de la profession du bénéfice de ses inventions dans le cadre du métier.

Toute la structure intérieure de la corporation est minutieusement étudiée, de même que son administration, qui prévoit que l'entreprise est à la corporation ce que la famille est à la nation. En conséquence, de l'échelon local à l'échelon national, la corporation est dirigée par des comités directeurs hiérarchisés de la localité à la nation composés par moitié d'industriels ou artisans et de salariés. Toute cette charte est inspirée par le désir de placer au premier rang des préoccupations le souci humain. On sent que l'on veut organiser le pays pour l'homme et non plus pour le capital, afin que celui qui travaille puisse faire vivre sa famille délivré du fardeau de la misère.

Le patrimoine corporatif va permettre à tous les salariés de participer à la prospérité de la profession. Un pécule individuel sera payé au moment où une période creuse rendrait plus difficile la vie des travailleurs. Des avances et des prêts faciliteront, à ces derniers, l'accession à la propriété et aideront les petits industriels ou artisans momentanément en difficulté. La charte constitue le véritable code de la grande famille constituée par tous ceux qui vivent de la profession. Elle garantit à l'ouvrier un juste et équitable salaire et assure la qualité du produit livré.

La satisfaction unanime qui se reflétait ce soir, à la sortie du congrès, sur le visage de tous les participants prouvait que la lutte de classes n'est souhaitée ni par les patrons ni par les ouvriers et qu'ils l'abandonnent de bon cœur à l'appel du maréchal Pétain, pour une collaboration sincère et confiante supprimant par avance les conflits sociaux.

Robert Vaucher.

Il convient de remercier M. Stampfli pour les assurances qu'il a données au pays. L'espoir qui nous reste nous donnera aussi la force de collaborer avec courage et reconnaissance au but du Conseil fédéral. Mais une fois encore, efforçons-nous d'obtenir des contacts qui permettent le redressement de la situation dans la clarté et la vérité.

Bulletin exclusivement réservé

à MM. les Professeurs

N° de l'Ouvrage

Auteur et Titre Huc Marcel, La corporation des couvreurs et des plombiers du Livre des Métiers (1268) à nos jours
Thèse Paris 1946. dactyl. V-304 p.

Signature :

MIZERET, RINQUEBERCK ET ROUVIÈRE, PARIS. - 6215-10.000-11-35.

Communautés d'arts et métiers

Henri de Berranger. – Arch. dép[rales] de la Sarthe. Répertoire numérique de la sous-série 5 E (communautés d'arts et métiers du Mans,
1947, in 4°, 19 p.

Jugon, 20. VII. 50

revient par la mort de son mary ? Respond le coustumier : Certes, sire, oil[r]. Or, me dites, dit le Roy[s], se elle se remarioit[u] plusieurs foiz[t] durant le soubz aage d'icellui enfant, racheteroient tous[x] ses maris[u] ? Respond le coustumier : Certes, sire, oil[v], aussi bien le derrenier comme le premier, et elle aussi toutesfoiz que le bail revenra en sa main[x].

Communauté des métiers

Hue. — La corporation des couvreurs et des plombiers du Livre des Métiers de 1268 à nos jours

thèse Droit Paris, 1946 (dactylo. ?)

présidence de Jaunes, ne l'ai pas vue

1er déc. 1946

Institut de France

Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Paris, le 25 Novembre 1946

ORDRE DU JOUR

du Vendredi 29 Novembre

LA SÉANCE COMMENCERA A 15 HEURES

Désignation d'un délégué de l'Académie à la Caisse des Lettres.

Exposé des titres à un fauteuil de membre ordinaire.

Communautés de métiers
et léproseries

Jean Imbert. – Les hôpitaux en droit canonique, 1947

p. 158, n. 2. Les monnayeurs étaient à l'origine de la léproserie du Roule, et seuls y étaient reçus de droit

Arch. nat., X^{1A} 4796, f° 28 v° (10 janvier 1429)

cf. Léon Le Grand, Maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris, 1899, p. 300

p. 160, n. 3 les talemeliers de Paris ont un arrang[ement] avec la léproserie du Roule p[our] y être reçus le cas échéant en échange chacun d'eux doit fournir à la léproserie un pain commun par semaine

Arch. nat., Y^2 f° 99 et S 6616, f° 25 v° (compte de 1488-89

cité par Brullé, La Maison de St Lazare, Mém. de la Soc. d'hist. de Paris, t. III 1876, p. 126

4 mars 1948

INSTITUT de POLITIQUE NATIONALE

4 Leçons de M. G I G N O U X. -

FONDEMENTS
d'une ECONOMIE NATIONALE

Les Jeudis :
4 et 18 Mars - 6 et 20 Avril -
à 20 h. 45 .

Salle des Sociétés Savantes

E n t r é e :
au coin des rues Serpente et Danton.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Participation aux frais :
20 Fr. p a r l e ç o n .

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

INSTITUT de POLITIQUE NATIONALE

4 Leçons de M. G I G N O U X. -

FONDEMENTS
d'une ECONOMIE NATIONALE

Les Jeudis :
4 et 18 Mars - 6 et 20 Avril -
à 20 h. 45 .

Salle des Sociétés Savantes

E n t r é e :
au coin des rues Serpente et Danton.

Participation aux frais :
20 Fr. p a r l e ç o n .

p. 96, Org. corp.

Voir René Gandilhon, La politique économique de Louis XI,

thèse lettres récompensée en 1942

par l'Ac. des Sc. morales

16.XII.42

Org. corp.

S. L. Thrupp. — Medieval gilds reconsidered,

Journal of economic history, New-York, 1942, II, 163-173

Iugen, 23. VII. 48

Org. corpor.

G. Espinas. — La confrérie de métier des tisserands de draps d'Arras, 1583.

Études hist. dédiées à la mémoire de M. Roger Rodière, Arras, 1947, in-4°.
p. 139-154

Jugon 20, VII. 48

Corporations d'arts et métiers

aux environs depuis 1628 jusqu'en 1658. Publié pour la première fois avec une notice sur l'auteur, et des notes historiques et bibliographiques, par le Docteur **E. BOUGARD**. Langres, 1880, 2 tomes en 4 vol. in-8, br. (A. 37). 300 fr.

139. **MARICHAL** (P.). **Dictionnaire topographique du Département des Vosges** comprenant les noms de lieu anciens et modernes. Paris, 1941, in-4, 553 p., br. B. 6). 350 fr.

Le dernier ouvrage paru dans la Collection des Dict. topographiques. Avec une importante introduction.

140. **MARQUISET** (Arm.), sous-préfet de l'arrondissement, **Statistique historique sur l'arrondissement de Dôle.** Besançon, 1841, 2 vol. gr. in-8, de 518 et 532 p., br., couv. ill., bel exempl. de cet ouvrage fort rare, orné de 27 superbes planches lithographiées par Mallard et Sagot, vues et portraits. Avec une formidable table générale des matières. (B. 3). 1.600 fr.

X 141. **NARDIN et MAUVEAUX. Histoire des corporations d'arts et métiers de la ville et comté de Montbéliard** et des seigneuries en dépendant. Paris, 1910, 2 vol. gr. in-8, 510-276 p., br. Epuisé (68). 350 fr.

142. **PAPILLON** (Abbé). **Bibliothèque des auteurs de Bourgogne.** Dijon, Desventes (1745) 2 forts vol. in-f° pl. veau marbr. ép. dos ornés, tr. rouges, très bon ex. (M. 1) 1.500 fr.

Remarquable bio-bibliographie des auteurs bourguignons qui, dans son ensemble, n'a pas été remplacée. - C'est le Du Verdier de la Bourgogne. - Trs beau portr. de l'auteur gr. en taille-douce par Petit.

143. **PERRIN** (Ch.-Ed.). **Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine** d'après les plus anciens censiers (IX-XIIe s.). Paris, 1935, gr. in-8, 810 p., br. Publ. de la faculté de Strasbourg. Epuisé (43). 400fr.

162. **LA BORDERIE** (A. de). **Etudes historiques bretonnes.** Première série : L'historien et le prophète des Bretons, **Gildas et Merlin.** P., 1884, in-8, 376 p., br. Avec vue de l'ermitage de Saint-Gildas. Contient aussi : Usages des Potiers de Rieux; Les canons de bois de la ville de Rennes en 1419; Nantes sous la Ligue; Chansons populaires de 1758 (A. 24). **E** 300 fr.

164. **LA TREMOILLE et CLAIZOT. Les fiefs de la vicomté de Thouars,** d'après l'inventaire inédit de J.-F. Poisson en 1753. Niort, 1893, in-4, 236 p., br. (B. 5). 120 fr.

165. **LEDAIN** (B.). **Histoire de la ville de Bressuire,** 2e édition revue, remaniée et bien consid. augm., suivie de l'histoire des guerres de la Vendée dans l'arrond. de Bressuire. Bressuire, 1880, in-8, 532 p., 1/2 chagr. avec grav. h. texte (66). 200 fr.

166. **LE GONIDEC. Dictionnaire français-breton,** enrichi d'additions et d'un essai sur l'histoire de la langue bretonne par Th. Hersart de la Villemorqué. Saint-Brieuc, 1847, in-4, 836 p., rel. 1/2 ch., dos orné (B. 3). 800 fr.

167. **LE GONIDEC. Dictionnaire français-breton,** précédé de sa grammaire bretonne et enrichi d'un avant-propos, d'additions et des mots gallois et gaëls correspondants au breton par **Th. Hersart de la Villemarqué.** Saint-Brieuc, 1850, in-4, 594 p., rel. 1/2 chagr., dos orné B. 3). 800 fr.

168. **MANET** (Abbé). **Histoire de la Petite-Bretagne ou Bretagne armorique** depuis ses premiers habitants connus. Saint-Malo, 1834, 2 vol. in-8, 456-648 p., br. Recherché (30). 350 fr.

L'Armorique sous les Gaulois et les Romains. - II. L'Armorique sous les Grands Bre-

351 **TECHENER (L.). Bibliothèque Champenoise** ou catalogue raisonné d'une coll. de livres curieux, opuscules, estampes, etc..., relatifs à l'ancienne province de Champagne, avec l'indication des prix. Paris, 1886, in-8, 580 p., 1/2 chagr. **Bel ex.** (B 3). 2.000 fr.

352 **WAILLY (N. de).** Récits d'un **Menestrel de Reims** au XIIIe siècle, publiés par N. de Wailly. Paris, 1876, in-8, 331 p., 1/2 bas. **De la Soc. de l'Hist. de France.** (B 3). 400 fr.

14. — TOURAINE, ORLEANAIS SUPPLEMENT

353 **CHAUVIGNE (A.). Histoire des Corporations** d'arts et métiers de Touraine. Tours, 1885, gr. in-8, 64 p., br. (A 24). 300 fr.

354 **CHEVALLIER (Abbé C.). Promenades pittoresques en Touraine,** histoire, légendes, monuments, paysages. Tours, 1869, gr. in-8, 592 p., 1/2 chagr. **180 grav. et 1 carte.** (A 24). 600 fr.

355 **Contes Tourangeaux (Les),** gais devis, recueillis et mis en vers par un lettré poitevin. Paris, 1878, in-12, 218 p., br. (A 31). 250 fr.

356 **DUMAS (F.).** La généralité de Tours au XVIIIe siècle, administration de l'intendant du Chizel (1766-1789). Tours, 1894, gr. in-8, 437 p., br., dos fendu. Carte h. texte et portr. (A 33). 300 fr.

10 juillet 1941.

LES CORPORATIONS D'AUTREFOIS

Au moment où l'on se préoccupe d'organiser les industries et les professions, il est tout naturel que l'on se penche sur le passé pour lui demander des leçons. Pendant des siècles ont existé des organismes que nous désignons aujourd'hui sous le nom générique de corporations, et l'on est tenté de les prendre pour modèles.

Représentant pour certains un idéal, traitées par d'autres comme un objet d'exécration, elles n'ont mérité ni cet excès d'honneur ni cette indignité. L'observateur impartial constate qu'elles ont rendu de grands services, parce qu'elles répondaient aux nécessités des temps et des milieux où elles ont vécu. Mais, comme ces temps et ces milieux, elles ont été extrêmement variées et changeantes. Cette diversité, cet effort continu d'adaptation, les différences énormes entre les conditions politiques, économiques et sociales des siècles passés et celles de notre époque, tout cela fait que leur histoire nous fournit moins de raisons de les copier que de chercher des formules nouvelles d'organisation. Telle est en somme la conclusion qui se dégage de l'ouvrage magistral que vient de leur consacrer M. Emile Coornaert (1).

Le mot même de corporation ne date guère que du milieu du dix-huitième siècle. Elles étaient connues le plus souvent sous les noms de corps ou de communautés de métiers. On rencontre aussi les jurandes, les maîtrises, les gildes, les hanses, etc. Ces appellations évoquent la diversité de leur caractère et de leur aspect. La communauté du XIIe siècle, libre et bouillonnante, n'a pas les mêmes traits que celle du XVIIIe, déjà sclérosée. A une même époque, elles différaient d'une ville à l'autre, d'une profession à l'autre. Les organisations corporatives n'ont jamais recouvert qu'une médiocre part de l'économie. Sans même parler de l'agriculture, qui occupait alors la plus grande partie de la population, un nombre important d'industries et de commerces ou même, quand la profession était réglementée, de travailleurs indépendants leur échappaient. Dans nombre de villes, à Paris notamment, les faubourgs échappaient à l'emprise corporative. De la corporation fermée à l'entreprise libre s'échelonnait toute une gamme de groupements. « Ainsi, dit M. Coornaert, on ne sait pas toujours exactement où commencent ni où finissent les corporations. Pourvues d'un droit certain, mais non toujours appliqué dans toute sa rigueur, elles sont toujours, avant tout, des organismes qui s'adaptent aux conditions de leur milieu, que modèlent leur vie propre, les passions et les convoitises de leurs propres membres, des autorités, du public. »

Dans ces corps, on aperçoit bien quelques caractères généraux, avec lesquels nous avons tracé le schéma classique de la corporation, mais ce n'est guère qu'une abstraction. Les communautés étaient presque toujours limitées à une ville, mais elles avaient parfois un périmètre régional, et Colbert a tenté d'étendre le cadre de certaines d'entre elles à la nation entière. Elles jouissaient d'une certaine autonomie, mais à des degrés très divers, suivant l'action des pouvoirs seigneuriaux, municipaux et royaux. La distinction entre maîtres, compagnons et apprentis était courante, et d'ailleurs naturelle, mais les conditions d'accès à ces catégories, les rapports entre celles-ci et entre les membres de chacune d'entre elles étaient très variés et ont évolué d'un siècle à l'autre. Dans les grandes industries, notamment, où les maîtres n'étaient guère que des façonniers dépendant de grands marchands et entrepreneurs, l'organisation corporative n'était qu'en apparence semblable à celles des communautés d'artisans et de boutiquiers.

Cherchera-t-on dans l'histoire des anciennes corporations des solutions aux grands problèmes qui nous intéressent aujourd'hui, et notamment aux questions ouvrières ? La plupart d'entre elles ne pouvaient connaître que celles qui se posent à l'artisanat et au petit commerce. Les grandes industries à forme capitaliste, qui se sont trouvées, au Moyen Age, en face de difficultés assez semblables à celles de notre temps, ont été agitées par des luttes sociales qui ne se sont éteintes qu'avec elles. Par la suite les conflits collectifs sont restés fréquents. Ils étaient réglés moins par des institutions corporatives que par les pouvoirs publics, qui n'y voyaient guère que des affaires de police. Les salaires étaient débattus selon la loi de l'offre et de la demande quand ils n'étaient pas fixés par les autorités qui craignaient le renchérissement des produits.

Les corporations ne réglementaient guère que la durée du travail et l'apprentissage. Elles n'ont jamais résolu le problème du chômage, bien que celui-ci ait toujours été grave. « Au XVIIe siècle, remarque M. Coornaert, il semble que dans maintes provinces un dixième environ de la population soit, sinon toujours sans emploi, du moins sans ressources suffisantes. Les administrations de toute sorte luttent contre l'oisiveté par des institutions d'une économie artificielle : chantiers éphémères de travaux publics, ateliers privilégiés d'industries nouvelles. Il est frappant que, sauf quelques corporations officielles, les communautés de métiers sont rarement associées à ces efforts. Souvent même le souci de leurs privilèges les entraîne à les combattre. »

Des remarques analogues pourraient être faites à propos des questions proprement économiques. Les corporations avaient pour objet d'atténuer la concurrence entre leurs membres, de les protéger contre la concurrence des autres corporations et des entreprises libres, de maintenir entre eux une certaine égalité, d'empêcher les accaparements ; elles ne s'occupaient pas d'organiser la production. Les prix eux-mêmes restaient soumis à la loi de l'offre et de la demande. C'est aux pouvoirs publics qu'il arrivait de les fixer, et de défendre les consommateurs contre les abus des corporations.

S'il est une leçon à tirer de cette expérience de plusieurs siècles, c'est que les corporations ont réussi dans la mesure où elles étaient des êtres vivants s'adaptant à leur milieu, et non pas construits artificiellement. Le pouvoir royal, qui ne les avait pas créées et qui les a surveillées de plus en plus étroitement, n'a pas eu à leur égard une politique suivie, prenant des mesures parfois contradictoires et le plus souvent dictées par des raisons fiscales plutôt qu'économiques. Ce n'est qu'avec Colbert qu'on a assisté à une tentative pour coordonner leur action et la mettre au service d'une politique économique. Leurs variations ont peut-être été les causes de leur pérennité.

(1) Emile Coornaert, « Les Corporations en France avant 1789 ». Gallimard, 1941.

BOURSE DE LYON

Lyon, 9 juillet. — Le petit regain d'activité que connut la Bourse hier n'aura pas eu de lendemain. Les affaires sont aujourd'hui clairsemées, et la plupart des cours reflètent de la lourdeur.

Les rentes n'échappent pas à l'ambiance. Le 3 % perpétuel abandonne 75 centimes et le 4 1/2 % 1937 à change garanti 1 fr. 15. Toutefois le 4 1/2 % 1932 est bien tenu ; la série B gagne trois quarts de point.

Parmi les divers groupes de valeurs françaises à revenu variable, les banques, les valeurs d'électricité et les produits chimiques sont les plus affectés ; les titres métallurgiques et miniers, très déprimés précédemment, montrent aujourd'hui une certaine résistance.

Signalons parmi les valeurs qui ont perdu le plus de terrain la Banque de Paris (— 35 francs), le Crédit Lyonnais (— 68), la Cie Générale d'Electricité (— 110), la Lyonnaise des Eaux (— 75), Kuhlmann (— 37), Péchiney (— 50), Rhône-Poulenc (— 65), Saint-Gobain (— 90), l'Air Liquide (— 60) et Quilmès (— 450). Quelques rares titres font exception à la règle; ce sont notamment la Cie Algérienne (+ 18), la Foncière Lyonnaise (+ 45), l'Energie Industrielle (+ 60), les Charbonnages du Tonkin (+ 80), et Kali Sainte-Thérèse (+ 36).

Le Suez recule de 350 francs à 16.150. Quant aux valeurs étrangères elles sont irrégulières : tandis que la Royal Dutch baisse de 165 francs, Rand Mines de 40 et Sub Nigel de 70, on constate des hausses de 75 francs sur S. K. F., de 55 sur l'Azote et de 250 sur Nestlé. Crown Mines et East Rand restent demandées au mieux.

Rentes et obligations	Cours précéd.	Dernier cours
3 % perpétuel	90 ..	89 25
4 % 1918	98 ..	98 ..
5 % 1920	130 75	130 25
4 % 1925	168 ..	169 45
4 ½ % 1932 A	99 95	100 ..
4 ½ % 1932 B	98 75	98 50
4 ½ % 1937	197 25	196 10
5 % 1939	100 25	.. ..
Obl. Trésor 4 ½ % 1933	1190 ..	1183 ..
Obl. Trésor 4 % 1934	1080 ..	1080 ..
Obl. Trésor 5 % 1935	999 ..	1004 ..
Bons Trésor 4 ½% 1933	1095 ..	1097 ..
Bons Trésor 5 % 1934	1046 ..	1048 ..
Bons Trésor 4 % 1935	1041 ..	1040 ..
Caisse amort. 4 ½% 1929	978 ..	990 ..
Crédit N. 5 % 1919	597 ..	597 ..
Crédit Nat. 5 % 1920	533 ..	530 ..
Crédit N. 5 % 1934	1063 ..	1070 ..
Banques et immobilières		
Banque de France	12700..	12700..
Banque de Paris	1265 ..	1230 ..
Union Parisienne	998 ..	990 ..
Compagnie Algérienne	2772 ..	2790 ..
Comptoir d'Escompte	1050 ..	.. ..
B. N. C. I.	952 ..	953 ..
Crédit Commercial	990 ..	970 ..
Crédit Lyonnais	2918 ..	2850 ..
Sté Générale (n. lib.)	1258 ..	1258 ..
Lyonnaise de Dépôts	.. ..	542 ..
Société Marseillaise	.. ..	1365 ..
Foncière Lyonnaise	1500 ..	1545 ..
Rue Impériale	2060 ..	2030 ..
Transports et canaux		
P.-L.-M. capital	1395 ..	1355 ..
Nord	1260 ..	.. ..
Santa-Fé	960 ..	930 ..
Shanghaï	985 ..	975 ..
O. T. L. capital	820 ..	805 ..
Suez capital	16500..	16150..
Suez part	10125..	10000..
Suez société civile	3135 ..	3110 ..
Port Rosario	18000..	18100..
Eaux, électricité, gaz		
Générale des Eaux	.. ..	2800 ..
Générale d'Electririté	3520 ..	3410 ..
Lyonn. des Eaux cap.	3500 ..	3425 ..
Lyonn. des Eaux jouis.	3150 ..	3100 ..
Distribution	1295 ..	1265 ..
Littoral Méditerranéen	1618 ..	1605 ..
Nord-Lumière	1595 ..	1575 ..
Truyère	3870 ..	3850 ..
Thomson	503 ..	500 ..
Union d'Electricite	915 ..	920 ..
Gaz Réuni (100 fr.)	459 ..	462 ..
Gaz de Lyon	.. ..	780 ..
Gaz du Sud-Est	.. ..	.. ..
Energie Industrielle	2680 ..	2740 ..
Hydro-Auvergne	3220 ..	3200 ..
Jonage	2360 ..	2320 ..
Hydro-Energie	1720 ..	1720 ..
Forges, houillères, mines		
Hotchkiss	1345 ..	1360 ..
Gnome, cap.	920 ..	900 ..
Schneider, cap.	2762 ..	2750 ..
Tréfileries du Havre	1120 ..	1105 ..
Tonkin	3620 ..	3700 ..
Anzin	1570 ..	1565 ..
Blanzy	2555 ..	2525 ..
Courrières	480 ..	467 ..
Lens	595 ..	580 ..
Marles	900 ..	900 ..

Forges, houillères, mines (suite)	cours précéd.	Dernier Cours
Vicoigne	.. ..	870 ..
Nickel	1871 ..	1850 ..
Penarroya	845 ..	825 ..
Aciéries Marine	855 ..	850 ..
Aciéries Saint-Etienne	1090 ..	1085 ..
Terrot	3250 ..	3270 ..
Grand'Combe	1960 ..	2020 ..
Montrambert	1950 ..	1950 ..
Bouble, capital	950 ..	950 ..
Mines de la Loire	1050 ..	1040 ..
Roche-la-Molière, cap.	2810 ..	2770 ..
Roche-la-Molière jouis.	2050 ..	1990 ..
Pétroles, produits chimiques		
Française des Pétroles	1005 ..	1000 ..
Ugine	3330 ..	3295 ..
Kali Sainte-Thérèse	1200 ..	1236 ..
Kuhlmann	1352 ..	1315 ..
Gafsa	1599 ..	1585 ..
Péchiney	4800 ..	4750 ..
Rhône-Poulenc	2190 ..	2125 ..
Saint-Gobain	4850 ..	4760 ..
Gerland	1650 ..	.. ..
Lumièrfe (anc.)	.. ..	155 ..
Coignet	1150 ..	.. ..
Valeurs diverses		
Afrique Occidentale	2405 ..	2355 ..
Air Liquide	2240 ..	2180 ..
Quilmès	15550..	15100..
Caout. d'Indochine	1640 ..	.. ..
Peugeot	950 ..	960 ..
Poliet et Chausson	2175 ..	.. ..
Say	1370 ..	1375 ..
Terres Rouges	975 ..	970 ..
Dunlop	.. ..	.. ..
Laitière	632 ..	638 ..
Pernod	805 ..	780 ..
Ciments Lafarge A.	9500 ..	9400 ..
Ciments Vicat	1495 ..	1500 ..
Givet-Izieux	4100 ..	4190 ..
Schappe	7790 ..	7750 ..
Valeurs étrangères		
Créd. Fonc. Egyptien	3425 ..	3425 ..
Canadian Pacific	358 ..	351 ..
S. K. F.	3675 ..	3750 ..
Geduld	1265 ..	1265 ..
Rio Tinto	3025 ..	3035 ..
Azote	3295 ..	3350 ..
Royal Dutch	5375 ..	5210 ..
Nestlé	24050..	24300..
Valeurs non officiellement cotées		
Areas	231 ..	228 ..
Brakpan	386 ..	386 ..
Bruay	450 ..	440 ..
Cambodge	946 ..	940 ..
Caoutchoucs	322 ..	318 ..
Chartered	170 ..	168 ..
Crown Mines	.. ..	.. ..
De Beers, ord.	1360 ..	1357 ..
East Rand	.. ..	.. ..
Goldfields	420 ..	418 ..
Johannesburg	310 ..	.. ..
Mexican Eeagle	106 ..	106 ..
Michelin	1870 ..	1845 ..
Haut-Katanga	9145 ..	9100 ..
Phosph. Constantine	885 ..	871 ..
Phosph. Tunisiens	465 ..	470 ..
Rand Mines	1390 ..	1350 ..
Shell	540 ..	525 ..
Sub Nigel	2095 ..	2025 ..
Tharsis	365 ..	365 ..
Trepca	73 ..	.. ..

Bourse de Marseille

Marseille, 9 juillet. — Marché stable dans l'ensemble. Notons cependant le Crédit Lyonnais (— 20), la Lyonnaise des Eaux (— 50), Péchiney (— 80), et aux Internationales Suez (— 475) et Royal Dutch (— 50).

Société Marseillaise, 1.400 (1.400); Navigation mixte, 1.655 (1.652); Banque de Paris, 1.236 (1.255); Crédit Lyonnais, 2.850 (2.870); Suez, cap., 16.025 (16.500); Cie Générale d'Electricité, 3.429 (3.465); Lyonnaise des Eaux, cap., 3.450 (3.500); Truyère, 3.900 (3.900); Thomson, 509 (515); Schneider, 2.700 (2.675); Blanzy, 2.570 Courrières, 475 (480); Lens, 609 (596); Tonkin, 3.700 (3.700); Nickel, 1.850 (1.860); Ugine, 3.400; Péchiney, 3.115 (3.195); Kali, 1.190 (1.200); Rhône-Poulenc, 2.150 (2.150); Saint-Gobain, 4.750 (4.775); Quilmès, 15.100; Azote, 3.350 (3.350); Canadian Pacific, 355 (354); Rio Tinto, 3.000; Royal Dutch, 5.300 (5.350) Pernod, 795.

Une carte d'alimentation pour les animaux

Vichy, 9 juillet. — Le déficit des produits alimentaires destinés au bétail équivaut cette année, pour la zone libre, à 40 millions de quintaux d'orge. Ce déficit nous prive d'un million de têtes de gros bétail et de dix millions de porcs. C'est pourquoi l'administration se trouve dans l'obligation de recourir à la création d'une carte d'alimentation pour les animaux : elle réclamera une déclaration écrite des propriétaires aux-animaux dont le travail et la production sont essentiels à la vie économique ou à l'alimentation reçoivent une quantité de nourriture qui leur permettra d'assurer leur service ou d'exploiter rationnellementleurs aptitudes.

A « L'OFFICIEL »

Le *Journal Officiel* d'aujourd'hui publie notamment :

Un décret du 3 juillet 1941 portant divers retraits de la nationalité française.

— Un décret du 2 juillet 1941

LES CALFATS DE MARSEILLE

UNE CORPORATION DU XIIIe SIÈCLE QUI A MAINTENU SES TRADITIONS

Lorsque Turgot, dans un désir d'unification et de lutte contre les privilégiés de tous rangs, supprima les corporations, il n'eût sans doute accordé aucun crédit au prophète (le temps en fourmillait) qui lui eût annoncé que cent cinquante ans plus tard son décret serait encore demeuré lettre morte pour certains métiers. Rien ne prouve mieux d'ailleurs que la réforme de Turgot (plus attentif à la condition des paysans qu'au problème ouvrier qui ne se posait d'ailleurs pas avec l'acuité d'aujourd'hui) avait quelque chose de trop radical.

Sans doute, en ce temps de règlement et privilèges périmés, les abus étaient-ils partout. Une œuvre d'unification s'imposait que les ministres de Louis XV avaient déjà amorcée. Mais le principe même des corporations, la place qui y était faite à la notion de qualité pouvaient être heureusement maintenus. On y revient aujourd'hui. Et dans certains métiers, par la force des choses, malgré lois et règlements, malgré les bouleversements politiques, sociaux, industriels, la corporation est demeurée.

C'est le cas d'un corps de métier qui existe à Marseille depuis le XIIIe siècle. Dans le bassin de radoub, près de l'ancien arsenal des galères qui longe la rive sud du vieux port, on peut entendre encore le bruit des maillets que les maîtres calfats manient selon de vieux rites afin de réparer les coques de navire. On peut les voir aussi dans toutes les cérémonies officielles précédés de leur bannière où sont brodées leurs armes qui portent sur champ d'azur un maillet d'argent et les lys de France. Ils ont conservé traditions et règlements anciens. C'est pourquoi leur travail, un travail qui est un art, porte cette marque de perfection de l'œuvre artisanale d'autrefois.

Leur dignité aussi s'est maintenue et ils sont fiers de leurs lettres de noblesse. Comment s'en étonner ? Dès 1257 lorsque leur corps, qui prétend remonter à la fondation de Marseille, fut officiellement constitué, les calfats devaient jurer sur les Evangiles de ne rien faire qui pût nuire à la prospérité du port. Le sabotage, en effet, est facile dans le métier et peut avoir des conséquences dramatiques. Les constructeurs devaient les engager par équipes, les nourrir et leur verser un salaire de trois sous par jour. Et quand le navire venait s'ancrer au port, l'armateur offrait un banquet aux calfats. Placée sous le vocable de Notre-Dame de l'Humilité, possédant un oratoire, la corporation prenait rang dans les cérémonies officielles tout de suite après les drapiers et tanneurs. Les comtes de Provence ne manquaient pas d'assister à leur fête, le 8 septembre. Celle qui fut donnée en 1447, en l'honneur du bon roi René, est restée célèbre dans les annales des calfats. En 1489, l'importance de ce corps de métier est telle qu'il a toutes les prérogatives d'un service public. Ils relèvent, en cas de différends avec les capitaines patrons, de l'arbitrage des tribunaux de prud'hommes.

Ils jouissent d'une protection juste et efficace. « Si, sans les avertir et sans cause légitime, un maître de navire refuse ou congédie un calfat envoyé par le prud'homme, ces deux derniers sont obligés de faire cesser l'ouvrage à tous les calfats du bord ». Ce n'était tout de même pas le droit de grève, car les calfats ne peuvent refuser le travail, « au tel cas le calfat serait contraint et forcé de travailler puisque telle coustume est par tout le monde ». De plus, aucun ouvrier étranger à la ville ne peut être engagé.

Au XVIIe siècle l'armement et le commerce prirent à Marseille une extension considérable. Certains patrons, pour réaliser des économies et pour intensifier la production, crurent pouvoir faire appel à des calfats italiens. Les calfats marseillais ne semblaient pas lésés puisqu'ils avaient alors trop d'ouvrage. Mais les chefs de la corporation comprirent le danger pour l'avenir, et, conscients des intérêts et de la dignité de leur corps, ils ne se laissèrent fléchir par aucune tentative de corruption, protestèrent directement auprès du roi. Louis XIV transmit la requête à M. de Seignelay, alors secrétaire d'Etat à la marine, qui consulta l'intendant de Provence. La chose ne traîna point. Les calfats eurent pleine satisfaction. L'arrêt du « Conseil du Roi, Sa Majesté y étant », qui maintient les calfats dans tous leurs privilèges, est de novembre 1686. Il contient ces lignes :

« En établissant comme nous le faisons, par un principe certain et constant, que les maîtrises dans toutes sortes de mestiers, surtout par règles suffisantes, sont toujours advantageuses au public, soit pour éviter les fraudes et abus, soit pour bannir l'ignorance et rendre les ouvriers plus habiles quand ces mestiers ont de bons règlements et sont bien observés... »

C'est, en peu de mots, légitimer parfaitement l'existence des corporations, avec leurs règlements et privilèges nécessaires pour le bon exercice du métier, utiles au bien général. Eviter les fraudes et abus, bannir l'ignorance et rendre les ouvriers plus habiles, c'est bien ce qu'a toujours fait le corps des calfats. Et c'est ainsi qu'en plein XXe siècle l'on peut juger à ses fruits la vertu d'une séculaire institution.

L. de GERIN-RICARD.

BIBLIOPHILIE

Edouard Lœwy, au Cap-Ferrat (A.-M.), vient de publier un très intéressant petit catalogue de beaux livres illustrés et d'éditions originales rares. Envoi franco sur simple demande.

REVUE DE LA PRESSE

L'avenir du ravitaillement

De M. Lucien Romier *(Le Figaro)* :

L'effort visible a porté principalement jusqu'à présent sur la distribution. C'était naturel, puisqu'il s'agissait d'abord d'écarter le risque d'un épuisement trop rapide des dernières réserves existantes, d'assurer un minimum de subsistance à l'ensemble des consommateurs, quel que fût leur degré de fortune, et d'empêcher la hausse des prix ou la spéculation sur la misère. En conséquence, on a recensé, taxé, rationné un grand nombre de produits.

C'est un fait bien connu, par toute l'expérience passée, que la mise en vigueur d'une politique de recensement, de taxation et de rationnement détermine, sur les marchés, une sorte de choc psychologique. De ce choc résultent chez les fournisseurs une attitude d'attente ou d'inertie, chez les acheteurs une demande inquiète, chez les administrateurs une tendance à immobiliser les échanges pour y voir plus clair et sérier les opérations. Tout cela ne va pas sans une extension considérable du travail bureaucratique et beaucoup de papiers, nécessaires assurément, mais qui font perdre temps et forces.

En économie comme ailleurs, l'immobilité est contraire à la vie. Il faut la faire cesser en rétablissant le plus tôt possible une certaine part de mouvements normaux et spontanés. La réaction malsaine de la vie économique se manifeste dans les « marchés noirs ». On doit y mettre ordre par la répression. Cependant, la meilleure manière d'y remédier est de rendre une certaine élasticité aux échanges naturels et réguliers dans le cadre local, étant admis que, d'ordinaire, le cadre local, en ajustant sur place ses moyens et ses besoins, économise beaucoup de transports ou de formalités et se prête à une surveillance aisée. Cela suppose un contact assidu et personnel des administrateurs avec les différentes populations intéressées.

Le marché noir

Du *Journal* (Editorial) à propos de l'arrestation, par la Sûreté de Lyon, de trafiquants du marché noir :

Il faudrait tout de même s'entendre. Les listes du gibier de police et des condamnés de droit commun sont édifiantes. On y trouve peu de noms français ; on y trouve peu de gens de chez nous. On y trouve, encore une fois, surtout des étrangers, des naturalisés, des juifs. Ce sont ces gens-là qui fournissent le gros contingent de trafiquants du marché noir, et des voleurs. Que va-t-on faire d'eux ?

Les condamner à six mois de prison et les rejeter dans la circulation ? Bon médecin que celui qui découvre du poison dans l'organisme, l'en expulse pour quelques minutes et l'y rejette.

Il faut pour ces gens-là des peines d'autant plus grosses qu'ils ont usurpé la qualité de Français et qu'ils nous déshonorent devant l'étranger.

Ils ne tiennent qu'à deux choses : leur argent et leur vie. Il faut les ruiner, leur interdire toute activité commerciale, les contraindre à travailler la terre.

Le sentiment du peuple américain

De M. J. Delebecque *(L'Action Française)*, qui analyse comme il suit le raisonnement des Américains touchant l'aide à fournir à la Grande-Bretagne :

Entre le sentiment du peuple américain en 1917 et en 1941, il y a une différence profonde, que M. Edmond Rossier fait ressortir avec beaucoup de justesse : *Il ne s'agit plus du tout aujourd'hui*, écrit-il, *de l'élan généreux et mystique que le président Wilson avait su imprimer. C'est le besoin de sécurité qui obsède chacun.* Obsession est bien le terme qui convient. C'est en vain que le chancelier Hitler et les principaux dirigeants du Reich ont affirmé, à maintes reprises, que les puissances de l'Axe n'avaient aucun sujet de querelle contre les Etats-Unis. C'est en vain que les orateurs de l'opposition ont déclaré à qui mieux mieux que le péril allemand était purement imaginaire. C'est en vain que l'étendue de l'Atlantique sépare le continent occidental de l'Europe. L'inquiétude, le malaise, puis la crainte ont peu à peu troublé un nombre toujours plus grand de citoyens américains. Sait-on jamais? L'Allemagne, dans le domaine militaire, a accompli tant de choses étonnantes inattendues, qu'elle pourrait bien en tenter avec succès de plus incroyables encore. Telle est l'impression dominante sous laquelle l'opinion, dans sa majorité, s'est laissé gagner à la thèse de l'administration. Pour écarter un péril qui, si nous restons passifs, deviendra de plus en plus menaçant, mieux vaut dès maintenant le combattre indirectement et de loin que d'avoir à le faire plus tard directement et de près. Que nous le voulions ou non, sous la pression des circonstances l'Angleterre est devenue notre bastion avancé, un bastion que nous avons tout intérêt à empêcher de succomber. Sa chute nous découvrirait. Fortifions-le avant qu'il soit trop tard. L'opération coûtera cher, beaucoup moins pourtant que si nous avions un jour à nous défendre chez nous. Au surplus, elle n'est pas dépourvue de profits.

Les gagnants des cinq millions au dernier tirage de la loterie

sont tous des travailleurs modestes

Le gros lot de cinq millons au dernier tirage de la Loterie nationale, le 23 janvier, s'est trouvé partagé en dix lots de 500.000 francs ; le billet avait été vendu en dixièmes. Six des gagnants, à l'heure actuelle, se sont fait connaître. Leur liste montrera que la Fortune pouvait difficilement favoriser un ensemble de travailleurs ayant un plus grand besoin de ses encouragements.

1°. — Un très jeune ménage qui habite dans la banlieue parisienne une baraque en bois ; la femme, de santé délicate, et actuellement sans travail, garde auprès d'elle sa mère infirme.

2°. — Deux artisans sans travail, parents de cinq enfants.

3°. — Un garçon de bureau d'une administration parisienne, ancien combattant de 1914, blessé de guerre, père de six enfants.

4°. — Un ouvrier de Belleville, père de trois enfants, dont l'aîné a quinze ans.

5°. — Six jeunes ouvriers en chômage qui avaient ensemble acquis un dixième.

6°. — Huit ouvriers, mariés, totalisant vingt-cinq enfants.

On savait déjà que la Loterie, par l'affectation intégrale de ses bénéfices, secondait puissamment la croisade qu'ont entreprise contre la misère le Secours national et l'Entr'aide d'hiver. Devant le résultat du dernier tirage on constate qu'elle contribue à l'œuvre du Secours national par l'attribution même de ses gros lots.

A NOS LECTEURS EN SUISSE

Nous informons les personnes résidant en Suisse et désireuses de souscrire un abonnement au « Temps » qu'elles peuvent s'adresser à notre correspondant, M. François Laya, 4, rue du Mont-Blanc, à Genève.

Alexandre Nicolaï — Un contrat collectif de travail en 1750 ;

Patrons et ouvriers sous l'anc. régime, etc,

publications récompensées par l'Ac. des Sciences morales en 1942

16. XII. 42

°281 — Vendredi 10 octobre 1941.

anne

NOS ENQUÊTES EN FRANCE NOUVELLE

Le congrès des imprimeurs sur étoffes met fin à la lutte des classes

(De notre envoyé spécial)

Lyon, 20 septembre 1941.

Dans le joli bâtiment du Conservatoire de musique de Lyon, situé au bord de la Saône, la salle Molière, ravissant et élégant amphithéâtre, est garnie d'un public bien différent de celui des mélomanes venant y entendre les concerts classiques ou les grands maîtres de la musique moderne. Sur la scène, le grand orgue disparaît à demi sous les tentures et les draperies, et, au centre, autour d'une longue table, on voit, côte à côte, le secrétaire général de la préfecture, l'adjoint au maire, les délégués de la vice-présidence du conseil, MM. Paillard et Rouaix, les principaux représentants du monde ouvrier et patronal, accourus de neuf départements formant la région du sud-est, qui, sous la présidence de M. Riva, viennent d'examiner depuis 9 heures 30 ce matin, le projet de charte corporative des imprimeurs sur étoffes qui vient de leur être proposé.

Il est 18 heures quand, après des discussions souvent animées, inspirées par le désir de voir triompher une thèse juste et de faire adopter une solution permettant d'éviter à l'avenir toute lutte de classes, ils ont, à l'unanimité, voté leur charte et, debout, acclament le maréchal et la France. Puis, lentement, la salle se vide après cette réunion historique qui vient de voir définitivement adopter la première charte industrielle française, qui va régir près de 5000 patrons, artisans, ouvriers, techniciens et agents de maîtrise. Il y a parmi eux des représentants des anciens syndicats et même des communistes qui, durant les cinq dernières années, furent à la tête des mouvements de revendication et tous, unanimement, après avoir compris qu'ils participaient à une tentative nouvelle de réorganisation du travail, d'abolition des privilèges de classe et de la toute-puissance de l'argent, venaient d'accepter de renoncer au droit de grève pour les ouvriers, tandis que les patrons, de leur côté, se déclaraient prêts à ne plus faire usage du lock-out, mais consentaient à s'en remettre dorénavant aux tribunaux arbitraux dont la composition venait d'être décrétée d'un commun accord.

Hier, c'était à Bourgoin la foule des ouvriers et des ouvrières prenant part directement à la discussion et votant, comme les citoyens des petits cantons dans les « Landsgemeinde », à main levée, les articles de la loi qui va régir dorénavant leur profession. Aujourd'hui, ce sont uniquement les délégués de ces usines éparses dans les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, du Rhône, des Savoie et du Vaucluse, où des artisans et des patrons, qui, réunis en congrès, vont examiner une dernière fois les textes de charte corporative qui leur sont proposés. Dès le début de la matinée, on sent que les ouvriers ont délégué les meilleurs d'entre eux, et l'on se rend bien vite compte que ces derniers ont étudié, à fond, les textes qui leur sont soumis. Tandis que M. Riva lit les différents chapitres de cette charte corporative, les questions fusent, les demandes de précision arrivent de tous les coins de la salle. Beaucoup de délégués ont préparé des textes de paragraphe qui modifient ou complètent ceux qui furent adoptés hier à Bourgoin.

Je suis frappé de voir combien souvent ouvriers ou artisans trouvent le mot juste, la définition qui permettra à l'avenir d'éviter des causes de malentendu. Jamais, durant toute cette journée, je n'ai vu poser une question stupide, émettre un avis hors de propos ou chercher à faire évoluer la discussion dans un sens de parti. On pouvait se rendre compte que, dans tel ou tel coin de la salle, parmi les 500 délégués, des groupements s'étaient opérés, et l'on reconnaissait, dans certaines questions, les principes prônés par différents groupes syndicalistes. Ici, comme à Bourgoin, les travailleurs chrétiens exprimaient le désir de voir amorcer la participation aux bénéfices, mais, quand le délégué de la vice-présidence du Conseil leur eut exposé l'avantage que présentait pour eux une participation au chiffre d'affaires, comme source de revenus du patrimoine corporatif, tous s'y rallièrent et l'on pouvait observer combien leur désir était vif de faire une œuvre juste et équitable.

J'aurais voulu que ceux qui doutent de la maturité civique de l'ouvrier et de l'artisan français aient pu assister à ces débats, qui furent poursuivis pendant plus de six heures sans qu'un seul instant l'assemblée donnât un signe de lassitude ou d'inattention. Chacun mettait son point d'honneur, ouvriers et ouvrières, car il y avait quelques femmes parmi les délégués, à examiner sous toutes les formes ce statut nouveau de leur métier, à se pénétrer des explications qui leur étaient fournies, de façon à pouvoir, rentrés à l'usine, exposer à leurs camarades les raisons pour lesquelles ils s'étaient ralliés au projet ou l'avaient fait modifier.

◇◇◇

Du côté patronal, même désir d'entente, même compréhension des besoins de la partie adverse, même volonté de collaboration. J'ai constaté à plusieurs reprises combien, parmi les délégués patronaux, les prisonniers rentrés d'Allemagne étaient les plus fervents défenseurs de l'instauration d'un ordre nouveau dans les rapports entre employeurs et salariés, et manifestaient avec le plus d'énergie leur volonté de voir la Révolution nationale sortir de sa phase verbale pour entrer dans celle des réalisations pratiques. Je crois qu'il était difficile de trouver un auditoire s'étant mieux inspiré des directives données par le maréchal Pétain dans ses différents discours, tendant à faire disparaître la condition prolétarienne du nouvel ordre social qui veut que chaque Français jouisse de chances égales de réussite dans la vie et ne doive son élévation qu'à ses talents et à son travail.

Robert Vaucher.

(Suite page 3)

Ulysse Rouchon. — Recherches sur les argentiers, orfèvres lapidaires, émailleurs et graveurs de camées du Puy-en-Velay (XIIIe-XIXe s.).

avec une préface de Germain Martin

[nov. 1943)

Renseignements nombreux et précis sur les corporations du Puy, sortes de confréries

28.1.44

organisation
corporative

Bourges, XIVe-XVe siècles

Étienne Taillemite. — La vie économique et sociale à Bourges de 1450 à 1560.

Positions ... Éc. des chartes, 1948, p. 148-149

qques renseignts sur l'org. industrielle

la draperie dotée de statuts par le roi. Elle tombe car la fabrication est médiocre

boulangers, merciers, bouchers n'ont qu'une confrérie

La municipalité les soumet à des règlts de police

à la fin du XVe s. les pelletiers, bonnetiers et cordonniers s'organisent en jurande avec des statuts approuvés par le roi.

les autres métiers n'ont qu'une organis. rudimentaire, purt religieuse ; la municipalité les soumet à des règlts de police

7 avril 1948

OBLIGATIONS 3 % 1946 à lots N° ....
du CREDIT NATIONAL ==========

NOM & adresse : ....

Capital nominal demande : ....
(par 5.000 ou multiple de 5.000 frs) indiquer la decomposition des coupures : 5.000 ou 10.000 frs.

Provision constituee par (1)
(versement en espèces de Frs : ....
) prelèvement à mon compte (nature et, s'il y a lieu, N° du compte) : ....
) chèque ci-joint de Frs : ....

Forme à donner aux titres (1)
(porteur
) nominatif à l'immatricule ci-après : ....
(..........
) (ne pas oublier d'indiquer <u>tous</u> les prenoms dans l'ordre).

Destination à donner aux titres (1)
(à retirer par moi-même à vos guichets
) à conserver en dépôt libre
(à conserver en garantie de mon Cpte Avances

PARIS, le ....
(signature)

(1)
Biffer les mentions inutiles

REGISTRE DES PRODUCTEURS
SEINE N° 14.352

LIBRAIRIE
DU
RECUEIL SIREY
(SOCIÉTÉ ANONYME)
22, Rue Soufflot, PARIS, 5e

R. C. Seine 146-817 *Tél. Odéon 07-18*

D. F°	
C.	
S. N°	288

Monsieur le Professeur Olivier-Martin
24, Rue de Varenne

à Paris

Remis, le 7 OCT. 1938 *chez Mr*

HENRI CLOUZOT
EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL DE 1re INSTANCE
DE LA SEINE
14, RUE WASHINGTON, VIIIe
Tél. : BALZAC 59-47

Sainte Pezenne - les Niort (Deux Sèvres)
3 aout 1939

R. 10 août

Monsieur.

Je viens de lire, avec toute l'attention qu'il comporte, votre livre magistral de l'Organisation corporative, qu'un compte rendu d'Humanisme et Renaissance vient seulement de me faire connaître. Si je n'y ai rien découvert concernant spécialement les potiers de terre, dont je m'occupe depuis plus d'un an, j'ai été heureux de constater que les faits caractéristiques qu'un dépouillement attentif des monographies provinciales m'a révélés, concordent en tout point avec vos conclusions

Dans cette industrie, rurale par essence (Paris. Lyon, Lille, Cambrai et quelques autres villes exceptées) l'organisation du métier s'est faite sous l'autorité du seigneur dont les potiers dépendaient pour leur approvisionnement en argile et en combustible, ~~pour~~ par les ~~confrères~~ eux mêmes groupés en confréries ayant en même temps des fins professionnelles, par les municipalités surtout dans les villes du Nord. Quant aux métiers jurés, les exemples me manquent et c'est ce qui m'engage à vous poser une question

Faut il considérer que les armoiries concédées aux potiers de terre par d'Hozier et ses commissaires (page 146) et relevées par Ulysse Robert, indiquent des villes où les potiers étaient

organisés en métier juré ?

ou ont-elles été octroyées à des communautés simplement réglementées moyennant finance ?

Dans le premier cas, les exemples de métier juré seraient assez nombreux. mais comment expliquer leur groupement sous un même blason avec des corps totalement étrangers à la poterie ? vitriers, cordiers, chapeliers par exemple.

Vous me pardonnerez, j'espère, mon indiscrétion, qui prend sa source dans l'admiration que m'a causée votre exposé si lumineux et si solide de la question corporative. Comme vous le dites il faut se garder des généralisations prématurées et se contenter d'enregistrer des faits. mais ceux que j'ai réunis – et dont je pourrai vous faire part quand mon travail sera plus avancé, – confirment si bien vos conclusions, que j'en tire un réel encouragement.

Croyez, je vous prie, à ma considération très distinguée

Henri Clouzot

Conservateur honoraire du musée Galliera

Sous la haute direction de M. Moysset, ministre d'Etat

LES CORPORATIONS DE FRANCE VOTENT LES UNES APRES LES AUTRES LE PROJET DE LEUR CHARTE

Lyon, 13 octobre. — Les tripiers se réunissent aujourd'hui à la chambre de commerce de Lyon pour voter le projet de leur charte. Ainsi, les différents corps de métiers s'organisent-ils peu à peu dans le cadre de l'ordre nouveau, conformément à la volonté du Maréchal, chef de l'Etat, qui, le 1er mars dernier, à Saint-Etienne, invita les travailleurs de France : ouvriers, techniciens, patrons, à s'unir au sein de leurs corporation respectives afin d'atteindre à la fois à plus de justice et à un rendement meilleur.

En vue de cette œuvre constructive, patrons, techniciens et ouvriers d'un même corps de métier doivent se réunir pour dresser d'un commun accord les plans de leur charte corporative. Telle est la tâche que toutes les branches de la production et du commerce entreprennent l'une après l'autre en ce moment, sous la haute direction de M. Moysset, ministre d'Etat, en tenant d'importants congrès groupant patrons et ouvriers.

Les congrès comportent le plus souvent trois séances : La première est réservée à la constitution des commissions mixtes (patrons, ouvriers, techniciens) ; La deuxième est une séance plénière d'où les délégués mandatés de toutes les commissions émettent leurs avis sur les textes proposés. Au cours de la troisième, qui est une séance publique, on adopte le texte du projet de charte, jusqu'à présent, les projets ont toujours été votés à l'unanimité. Enfin les congressistes prêtent serment au Maréchal.

Les projets votés, et dans lesquels les professions sont définies par les intéressés au double point de vue technique et corporatif, sont imprimés avec soin et soumis au chef de l'Etat. Certaines corporations ont tenu à offrir au Maréchal de véritables ouvrages de luxe, dans lesquels on sent que les artisans qui les ont composés ont mis tout leur savoir et tout leur cœur.

La charte du travail donnera la vie à ces projets, et l'activité aux organismes constitués.

Parmi les corporations qui ont déjà présenté leur projet au Maréchal, citons entre autres : la pâtisserie, le 7 juillet ; la boucherie, le 7 septembre ; la charcuterie, le 3 octobre.

Les projets des charcutiers et des pâtissiers notamment, sont, à plus d'un titre, remarquables. La définition du métier de pâtissier-confiseur par un paragraphe qui fait rêver à un temps plus clément.

« Avec du sucre, du miel, du glucose, de la farine, des fruits frais, confis et secs, du chocolat, du cacao et des aromes, le pâtissier-confiseur prépare, avec la collaboration de ses idées, dans son laboratoire artisanal, les produits qu'il destine à la vente »

L'horlogerie la coiffure, le bâtiment, l'hôtellerie, l'alimentation générale avec ses innombrables ramifications etc... auront bientôt aussi leur charte.

Chaque corporation définira et règlera en outre ses rapports avec les autres corporations. On verra naître ainsi des familles professionnelles qui aideront l'Etat dans sa mission éducatrice et conciliatrice.

TS

MERCREDI 15 OCTOBRE 1941

REDACTION ET ADMINISTRATION
PROVISOIREMENT
9, rue du Port, CLERMONT-FERRAND
Téléph. : Rédact. et Administr. 67-01

Adresse télégraphique :
DEBATS-AVENIR-CLERMONT-Fd
Compte Chèques Postaux : Clermont-Fd 28.495

RS RUSSES AU COURS

Il y a 600.000 chômeurs en moins en zone occupée

DIMINUTION DE PLUS DE 400.000 UNITÉS DANS LA SEINE

Paris, 13 octobre. — Dans le département de la Seine, le nombre total des chômeurs secourus a diminué de plus de 400.000 unités, soit environ 76 % entre le début de novembre 1940 et la fin août 1941. Au milieu d'août, le chômage représentait dans la Seine 2.5 % de la population légale et 3,1 % de la population actuellement présente.

Pour l'ensemble de la zone occupée, sauf la Seine, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a diminué de 185.000 unités entre le début de février et la fin du mois d'août 1941. Au milieu du mois d'août, les départements comptant le plus grand nombre de chômeurs, par rapport au chiffre total de la population légale, étaient la Seine-et-Oise et la Seine-Inférieure (0,9 %) et le Nord (0,4 %).

Pour l'ensemble du territoire occupé, le nombre des demandes d'emplois non satisfaites s'élevait au milieu d'août à 210.000, contre 810.000 au début d'octobre 1940.

M. Joseph Barthélemy préside cet après-midi la deuxième session de la commission de la constitution

Vichy, 13 octobre. — La deuxième session de la commission de la constitution s'ouvrira demain à Vichy, à 15 heures, sous la présidence de M. Joseph Barthélemy, garde des Sceaux.

Cette commission, nommée au mois de juin dernier, récemment complétée par le chef de l'État au sein du Conseil national, a pour mission d'étudier un projet de constitution nouvelle. Elle est composée, outre M. Joseph Barthélemy, de MM. Moysset et Romier, ministre d'Etat ; René Barat, Bardoux, Boivin-Champeaux, Brévié, Brunet, Cayrel, de Courtois, Fourcade, Fraissinet, Gidel, de Guébriant, Laferrière, Lagardelle, Le Cour-Grandmaison, Massis, Mestre, Mistler, Perreux, le général Pisquendar, Pirou, Savoie, Valadier et Valentin.

Les termes du problème que la commission doit résoudre ont été posés par le maréchal Pétain le 8 juillet dernier,

Métiers réglés à St. Omer

A. Giry. – Hist. de la ville de St. Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe. s., 1877 (Fac. 45068 [24])

p. 338 s. étudie l'organisation des métiers à St. Omer.

Il distingue mal les eswardeurs, qui semblent être des inspecteurs élus par la municipalité, et les Kenriers,
+ qui semblent avoir été élus par les divers métiers

les règlements des métiers, dont plusieurs sont publiés, sont faits par l'échevinage ; certains par le métier sous le plaisir de "messeigneurs"

p. 341 les eswardeurs les plus importants sont les "eswardeurs des draps du calre", c.à.d. de la maison où l'on examine les draps finis

+ en 1447 les Kenriers des 3 métiers de la draperie sont élus par les échevins (p. 341, n. 3)

21 mai 39

Corporation - confrérie
Limoges

G. Chaudren. — La corp. des bouchers de Limoges encore vivante aujourd'hui

1939

broch. en ma poss.

25 avril 39

Corporations
Angoulême

Bull. et Mém. de la Société archéol. et hist. de la Charente, 1937

importante étude fondée
sur 17 statuts de corpor.
retrouvés par l'auteur
et sur qques actes notariés

1er mai 1939

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE DROIT

Monsieur le Professeur OLIVIER-MARTIN

D. — I. A. C. (5-41

MARTIN (I.). — Les problèmes posés par l'extension des conventions collectives de travail (1937). (Rapport). 1 vol. : 6 fr. (693)

MASPETIOL (Roland). — Economie paysanne. In-12. 190 p. Br. : 15 fr. (848).

MAX (Alfred). — Politique extérieure des Etats-Unis des Lois de la neutralité à la Conférence de Lima. In-12. 180 p. Br. : 15 fr. (770).

MONSEGOU (de). — Le crédit à la construction et au bâtiment (1938) (Rapport). 1 vol.: 14 fr. (688).

OKINCZYC (J.). — Corporation et Médecine. (14/19). 128 p. (130 gr.). Br. : 7 fr.50. (767).

PERREAL (Léopold). — Pour reconstruire notre France. (14/22). 360 p. Br. : 22 fr.50 (879).

Cette « bible du redressement français » est appelée à un grand retentissement. L'auteur, sociologue averti, apporte des solutions aux problèmes sur lesquels se sont égarés tous les réformateurs, les économistes et les gouvernants. Tous les Français voudront lire cet ouvrage.

PEYROMAURE-DEBORD. — Le tourisme, le thermalisme et le climatisme (1935). (Rapport) 1 vol. : 15 fr. (688).

POUILLOT, LUCIUS. — La réorganisation du placement (1937). (Rapport). 1 vol. : 10 fr. (693).

PRELOT (Marcel). — L'évolution politique du socialisme français. (13/20). 304 p. (270 gr.). Br. : 18 fr. (874).

REYBAUD (E.). — Enquête sur les partis et groupements français. In-8. Br. : 20 fr. (687).

RHODES (F.). — Lettre courtoise à M. Hitler. Br. : 10 fr. (686).

RIVES, GREGH, GARNIER. — La protection et les encouragements à donner par les Pouvoirs publics aux diverses branches de l'Economie nationale (1936). (Rapport). 1 vol. : 20 fr. (688).

SIPPERSTEIN (Frédéric). — La grève des naissances en Europe et ses problèmes. La Démographie, science ou mystique. 1 vol. 240 p. Br. : 30 fr. (706).

SORBETS (G.). — Le péril intérieur : le communisme. Br. : 10 fr. (686).

VINCENT (René). — L'expérience Roosevelt. La politique bancaire et monétaire postérieure à 1934. (16/25). Br. : 25 fr. (778).

mars 39

d'Allemagne. – Les maîtres serruriers de Paris.

d'après leurs archives retrouvées parmi les minutes d'un notaire,

couronné par l'Académie en 1944

nov. 1944

3223 **BOURGAIN (L.). L'Eglise d'Angers pendant la Révolution** et jusqu'en 1870. **Paris et Angers,** 1898, gr. in-8, 422 pp., br. (A.7 bis) 30 fr.

Les Curés députés de l'Ordre du Clergé en 1789 ; La vente des biens ecclésiastiques ; la loi du serment ; le clergé constitutionnel ; la résistance ; la persécution ; la religion civile, etc.

3224 **CACARRIE. Etude** du **Bassin antraxifère** de la **Basse-Loire. Angers,** 1911, gr. in-8, 126 pp., br. (A.4) 15 fr.

3225 **CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE ST-AUBIN** d'Angers, publié par Bertrand de Broussillon, avec table des noms de personnes et de lieux, par E. Lelong. **Paris,** 1903, 3 vol., gr. in-8, avec planches, papier fort, brochés. (193) 120 fr.

*Cartulaire du XII*ᵉ *siècle* (769-1175). — *Chartes complémentaires* (808-1200). — *Table générale des noms.*

3226 **CAUVIN (Th.). Observations topographiques** sur le Diocèse du Mans. **Le Mans,** 1838, in-12, 251 pp., 1/2 chagrin. (17) 75 fr.

Cet ouvrage est complété d'un supplément à l'essai sur la Statistique *du Département* de la Sarthe. Avec 16 planches d'armoiries.

3227 **CAUVIN et LOCHET (Th. et l'Abbé). Histoire des Corporations d'Arts et Métiers** dans la ville du **Mans. Au Mans,** 1846, in-12, 502 pp., 1/2 bas. (32) 100 fr.

1ʳᵉ *Partie : Avocats, procureurs, sergents et notaires.*

2ᵉ*Partie : Arts et Métiers proprement dits.* Avec 2 pl. de blasons.

3228 **CEUNEAU (Abbé). La statue de N.-D. de l'Epine d'Evron** (Mayenne). **Le Mans, Monnoyer,** 1933, in-8, 16 pp., br. (A.9) 10 fr.

Commun. de métiers

4629 **SOULTRAIT (Cte de). Répertoire Archéologique** du Département de la Nièvre, rédigé sous les auspices de la société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts. **Paris,** 1875, in-4, 220 pp., br., dos muet. (A.49) 40 fr.

4630 **TOUBEAU DE MAISONNEUVE (E.). Les Anciennes Corporations ouvrières à Bourges.** Cayer des reiglemens et ordonnances sur plusieurs **Estats** et **Mesties** de personnes demourantes en la ville et faulxbourgs de Bourges (1561 à 1633), publié d'après l'original conservé aux Archives de la Mairie, avec notes et introduction. **Bourges,** 1881, in-8, XXIX-292 pp., br. **Rare.** (A.32) 150 fr.

Ensemble de documents recherchés, utiles à la compréhension des questions corporatives.

4631 **TEXIER (Abbé). Histoire de la Peinture sur Verre en Limousin. Paris,** 1847, in-8, 115 pp., br., **avec 6 planches h. texte.** (A.63) 50 fr.

4632 **TEXIER (Abbé). Manuel d'Epigraphie** suivi du **recueil des inscriptions du Limousin. Poitiers,** 1851, n-8, 380 pp., ½ chagr., **avec 26 planches h. texte.** (A.26) 100 fr.

En 1942, à la Fac. de droit de Paris, une thèse sur les Corporations en Nivernais a obtenu une récompense au concours des thèses

16. XII. 42

7634. **MARQUANT** (R.). **La vie économique à Lille sous Philippe le Bon.** Paris, 1940, gr. in-8, 350 pp., br. (277). 120 fr.

Cette excellente thèse forme le fascicule 277 de la Bibliothèque des Hautes Etudes.

7635. **MARQUISET** (J.). **A travers le vieux Laon.** Laon, 1909, in-8, 191 p., br., couvert. illustr. Avec planches hors texte (60). 30 fr.

7636. **MATTON** (A.). **Dictionnaire topographique du département de l'Aisne,** comprenant les noms de lieu anciens et modernes. Paris, 1871, in-4, XXXVII-364 p., br. Epuisé (A. 28). 200 fr.

7637. **MEMOIRE sur le Poitou,** rédigé pour le Comte d'Artois en 1779, publié par M. Michelin. S.L., s. d., petit in-8, 175 p., br. (74). 20 fr.

7638. **MEMOIRES** de la Société Académique d'archélogie, sciences et arts du département de l'Oise. Du tome 1 (2e année 1848 au tome 22, 1913. Beauvais, 1849-1913, 22 tomes en 65 vol., gr. in-8 br. (C. 1). 1.500 fr.

Importante série à laquelle il ne manque que l'année 1847.

7639. **MICHAUX** (A.). **Essai sur la Numismatique soissonnaise.** Soissons, 1880, in-8, 120 + VIII pp., br. Avec pl. hors texte (A. 36). 60 fr.

7640. **MOET DE LA FORTE-MAISON** (C.-A.). **Antiquités de Noyon,** ou étude historique et géographique, archéologique et philologique de documents que fournit cette ville à l'histoire des cités gallo-romaines et féodales de France. Rennes,

Org. corp.

Henri Crépin. – La liberté du travail dans l'anc. France,

Vézelay, chez l'auteur, 1932, 202 p.

Jugon 16 sept. 42

Org. corp.

Georges Espinas. — Métiers et confréries, Ann. d'hist. écon. et soc. sept. 38

Jugon, 17 sept. 42

Mag. corp.

Abbé Martin. — Répertoire des anciennes confréries et charités du diocèse de Rouen approuvées de 1434 à 1610.

Fécamp, Durand, 1936, 8°, XV-208 p.

Jugen 17 sept. 42

Org. corp.

E. Coornaert. – Pouvoirs publics et corporations dans l'ancienne France.

Rev. d'hist. polit. et const., Juill. Sept. 38

Les corporations ont eu la même destinée que les autres institut. fçaises. Elles ont été conquises par la royauté, d'ailleurs sans méthode ni continuité.

Jugon 19 sept. 42

Org. corp.

~~La nation~~ Louis Rigaud. – La nation germanique de l'anc. université d'Orléans,

Revue d'hist. de l'Eglise de France, 1941, p. 46-71

Jugon 11 sept. 1942

7844. LEROUX DE LINCY. Essai historique
et littéraire sur l'abbaye de Fécamp. Rouen, 1840, in-8, 394 p. br., dos fendu. 3 grav. h. texte (A. 25). 175 fr.

7845. **LE TURQUIER - DELONGCHAMP. Flore des environs de Rouen.** Rouen, 1816. 2 vol. petit in-8, 278+305 p., ½ bas. (67). 60 fr.

7846. **L'HOPITAL** (J.). **Sous le ciel du vieux pays.** Contes normands. Illustr. de Georges-Tony Préteux. Rouen, 1920, gr. in-8, 125 p., br. Avec grav. dans le texte. Tiré à 500 ex. sur vélin (276). 35 fr.

7848. **LOHIER** et **LAPORTE** (Dom F.). **Gesta sanctorum patrum Fontanellensis Cœnobii** (gesta abbatum Fontanellensium). Edition critique. Rouen, 1936, gr. in-8, XLI-143 p., br. (9). 90 fr.

7849. **MACE** (A.). **Au fil de l'Orne.** Chants du soir, poésies. Caen, 1922, in-8, 150 p., br. Tiré à 250 ex. (26). 25 fr.

7850. **MARIE** (Ch.). **Notice sur les trois Brébeuf,** le poète, le prieur-curé de Venoix et leur oncle le missionnaire martyr. Paris, 1875, in-8, 228 p., br., dos fendu. Avec grav. h. texte (A. 25). 40 fr.

7851. **MAULDE** (J. de). **Les mines de fer et l'industrie métallurgique dans le département du Calvados.** Caen, 1910, gr. 8°, 220 p. thèse de doctorat

Villes — Recueil de privilèges

Marcel Gouron. – Recueil des privilèges accordés à la ville de Bordeaux par Charles VII et Louis XI.

Bordeaux, Castera, 4°. 245 p.

Contient des textes que ne donne pas le Livre des privilèges édités par Barckhausen en 1867 et 1878

Jugon 4 sept. 42

Org. corp.

Josette Cléret. _ La corporation des merciers de Paris des origines à la fin du XVIe s.

Pos. thèses Ec. des Chartes. Prom. 41

Jugon 5 sept. 42

7978. **PATON** (J.). **Le corps de ville de Troyes** (1470-1790). Troyes, 1939, in-8, 207 p., br. (265). 80 fr.

7979. **PETIT** (L.-M.). **Histoire d'Epernay et de l'invasion 1870-1871 dans l'arrondissement.** Epernay, 1898, 2 vol. en un seul, in-8, 360-380 p., ½ chagr., dos orné (44). 75 fr.

7980. **PHULPIN** (Abbé A.). **Notes archéologiques sur les fouilles faites et les monuments découverts sur la Montagne du Chatelet, située près de Fontaines** (Haute-Marne). Neufchâteau, 1840, in-8, IV-146 p., br. Plan (A. 32). 40 fr

7981. **PINSOLLE** (S.). **Contribution à l'Histoire de la Pharmacie en Champagne.** 1937, gr. in-8, 254 p., br. Avec 10 planches documentaires hors texte. 60 fr

Les statuts successifs de la profession. — La vie professionnelle; la formation des apothicaires; lignée d'apothicaires troyens, etc.; la communauté; le contrôle professionnel; le

Org. corporative

René Gandilhon. — Politique économique de Louis XI

Paris, Presses Univ., 1940, 8°. 480 p.

Jugon 5 sept. 42

les ordres

H. Christern. – Deutscher Ständestaat und englischer Parlamentarismus

Hist. Z., 1940, CLXII, p. 96-111

Jugon 2 sept. 42

Org. comp.

J. Conan. — La dernière Cie fçaise des Indes. Privilège et administration,

R. H. E. S., 1939, XXV, p. 37-58

(à suivre)

Jugon 31 août 1942

Org. corp.

M. Moeder. – Recherches sur les origines des corporations de Mulhouse, 1262–1314

Bull. du Musée hist. de Mulhouse, 1938, LVII, p. 31-52

Jugon 31 août 42

Org. corp.

Dr Gilbert Labrure. – Les chirurgiens-barbiers de Valenciennes

Lille, Planquart, 1939, 8°, 104 p.

Jugot 4 sept. 42

metiers

s. d., in-8, 210 p., br. Avec 4 cartes h. texte (266). 40 fr.

8106. **LYONNET** (J.). **Les gens de métiers à Nevers** à la fin de l'ancien régime (XVIIe et XVIIIe siècles). Paris, 1941, in-8, 401 p., br. Thèse pour le doctorat (265). 100 fr.

8107. **MAGE** (J.-H.). **Généalogie de la famille Mage** (1641-1927). Moulins, 1927, gr. in-8, 272 p., br. (69). 65 fr.

Importante étude sur une famille du Bourbonnais. Avec tableaux et un arbre généalogique complet h. texte.

8108. **MAREUSE** (A.). **Les anciens transports publics dans la région Sancerroise** et ses environs immédiats. Dessins inédits d'Angélus. Sancerre, 1943, in-8, 43 p., br. Avec des grav. h. et dans le texte (62). 25 fr.

Les routes. — Les voitures publiques. — La poste. — Les rouliers et les transports militaires. — Les auberges. — Les transports par eau.

7789 bis. **BEAUCOUDRAY** (R. G. de). **Le langage normand** au début du XX[e] siéc. Noté sur place dans le canton de Percy (Manche). Picard, s. d., in-8, 478 p. br. 50 fr.

7790. **DELAMARE** (Abbé R.). **La vie religieuse et civile d'une vieille cité épiscopale.** Le Calendrier spirituel de la ville d'Evreux au XVIII[e] siècle; coutumier de la cathédrale, des abbayes, des paroisses, des confréries et des corporations d'arts et métiers de la ville d'Evreux à la veille de la Révolution. Paris, 1929, in-8, 464 p., br. Avec gr. h. et dans le texte (266). 90 fr.

7791. **BEZIERS** (M.). **Mémoires** pour servir à l'état historique et géographique du Diocèse de Bayeux, publiés par G. Le Hardy. Rouen, 1894-96, 3 forts vol., gr. in-8, br. (188). 175 fr.

Tomes I et II : Archidiaconé de Bayeux. — Tome III : Archidiaconés d'Hyesmes et de Caen. Au tome III il manque une partie de la table onomastique.

7792. **BLOSSEVILLE** (Marquis de). **Dictionnaire topographique** du Département de l'Eure, comprenant les noms de lieux anciens et modernes. Paris, 1877, in-4, XL-279 p., br. (A. 34). 100 fr.

Action des groupements au moyen âge

Dr Alexis Carrel. – L'homme cet inconnu, 1936

p. 356-357 préconise la formation de groupes rudement disciplinés pour résister à l'influence néfaste de la soc. industrielle d'aujourd'hui

Le moyen n'est pas nouveau. Il a été pratiqué au moyen âge par les ordres monastiques, les ordres de chevalerie, les corporations d'artisans...

"Quant aux artisans, leurs rapports entre eux et avec le public étaient déterminés par une minutieuse législation. Les membres de chaque corporation avaient leurs coutumes, leurs cérémonies et leurs fêtes religieuses. En somme ces hommes abandonnaient plus ou moins les formes ordinaires de l'existence".

16 février 1937

Madame Arthur Amiaud,
Madame Emile Lévèque, Monsieur André Amiaud, Professeur à la Faculté de Droit, Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Croix de guerre et Madame André Amiaud ont l'honneur de vous faire part du mariage de Mademoiselle Christiane Delavier-Amiaud, leur petite-fille et fille, avec Monsieur Jean Demogue, Docteur en Droit

Et vous prient d'assister à la bénédiction nuptiale qui leur sera donnée, le Lundi 24 Juin 1935, à Midi très précis, en l'Eglise Saint-François-Xavier

St-Germain-en-Laye, 11, Rue de Lorraine
Paris, 3, Rue Albert de Lapparent

ORPH. APP. D'AUTEUIL 40, R. LAFONTAINE.

dos orné à froid *Rel médiocre* (H 113). 150 »

Leber disait de son exemplaire « exemplaire précieux le seul qu'on connaisse de cet écrit fameux où sont vivement combattues les prétentions de la France à la succession de Charles II. Il se compose de 2 parties, la première est à peine indiquée dans quelques bibliographies, et telle est la rareté de la 2e moitié de l'ouvrage qu'on n'en trouve aucune trace dans les catalogues les plus riches. Brunet prétendait, du reste que cette 2e partie n'avait jamais été imprimée ».

1953]**Pary** (E O)[Guide des corps des marchands et des communautés des arts et métiers tant de la ville et fauxbourgs de Paris que du royaume *Duchesne*, 1766, in-12, veau anc., dos orné *Rel fatiguée*. 30 »

Contient une histoire abrégée des corps des marchands et des communautés d'arts et métiers par ordre alphabétiques.

1954 **Pascal** Pensées, fragments et lettres publ. pour la 1re fois conformément aux mss. orig. en partie inédits par Pr. Faugère. *Andrieux*, 1844, 2 vol. in-8 br., dos cassés. 20 »

Rousseurs.

1955 **Pascal**. Pensées avec introd. notes et remarques par E. Havet. *Delagrave*, 1866, 2 vol. in-8 br. 25 »

1956 **Le même ouvrage.** 1887, 2 vol. in-8, brad. pl. perc., couv. cons. 45 »

1957 **Passy** (L.). Frochot, préfet de la Seine. *Evreux. Imp. Hérissey*, 1874, in-8, ½ chag. à coins, dos orné, tête dor. n. rogn. 35 »

Seconde édition orné de 2 figures à l'eau forte d'après Prudhon. Non mis dans le commerce.

1958 **Pasteur**. Œuvres, réunies par Pasteur Vallery-Radot. *Masson*, 1939, in-4, br. 120 »

Tome VII. Mélanges scientifiques et littéraires. Tables des noms cités et chronologique. Index analytique et synthétique de l'œuvre de Pasteur. Publié à 200 frs.

1959 **Pasteur** (Institut). Cinquantenaire de la fondation 14 nov. 1888. 14 nov. 1938. *Paris*, 1939, petit in-4 br. 35 »

Tiré à petit nombre sur pap. de Hollande et non mis dans le commerce. Avec illustrations hors et dans le texte en noir et en couleurs.

1960 **Pasteur Vallery-Radot** (D^r). Titres et travaux scientifiques. *Masson*, 1939, in-4 br. 12 »

Avec figures.

1961 **Paterculus** (M. Velleius) cum notis G. Vossii. *Lugd. Batav. ex off. Elzeviriana*, 1654, in-16 dérel. 8 »

Titre frontispice gravé. W. 752.

1962 **Patria**. La France ancienne et moderne, morale et matérielle. *Dubochet*, 1847, 2 forts vol. in-12, pl. perc. éd., fers spéc. 18 »

Avec 3 cartes hors texte, cartes et fig. dans le texte. Collection de tous les faits relatifs à l'hist. de la France et de ses colonies par J. Aicard, Bourquelot, Lalanne, Louandre, etc. *Cachets sur les titres.*

1963 **Paulus Silentiarius**. Descripteo S.

confréries

Alice Dermartres. — Hist. et organisation de la confrérie parisienne de la Passion (1402-1677)

Thèse Chartes 1939

15.1.40

Em. Duvernoy, Les corpor. ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar au XIVe et au XVe s.

Nancy, 1907, 4°, 40 p.

rien sur les origines | tardives XIVe et XVe s venues des confréries |

d'apr. Espinas Bib. Ec. Ch., 1910, p. 346-351 aurait dû signaler que le phénomène appartient au M. A. finissant

d'après Isnard, Actes des Rois, p. XXI

il y a à la Bibliothèque Nationale des collections d'actes royaux sur

les Marchands de Paris F 22466-960

les Arts et Métiers (1587-1629) F 26338-360

28 févr. 1939

85 fr. (1174).

PLA (L.G.) et ALCAHUD (W.D.). — **Legislacion Espanola.** 3e supplément. 1er février 1938-1er juin 1938. (17/25). 320 p. Br. : 50 fr. (932).

Recueil de travaux publiés par la Faculté de droit de l'Université de Neuchatel à l'occasion du Centenaire de la Fondation de l'Académie 1838-1938. (24/16). 320 p. (600 gr.). Br. : 80 fr. (890).

REGLADE (Solange). — **Les enfants de parents divorcés.** Coll. Etude juridique. (25/16). 167 p. (300 gr.). Br. : 35 fr. (990).

RIPERT (Georges). — **Précis de droit maritime** Coll. Petits Précis Dalloz. (11/19). 456 p. (340 gr.). Br. : 40 fr. (1157).

RIVAL (Albert). — **La saisie de la correspondance en matière de faillite.** In-8. Br. : 12 fr. (863).

ROLLAND (H.). — **L'organisation corporative à la veille de la révolution française.** Coll. Droit social. 232 p. Br. : 30 fr. (938).

SAVATIER (R.). — **Traité de la responsabilité civile en droit français.** T. I et II. In-8. 640 p. Br. : les 2 vol. : 250 fr. ; Rel. : les 2 vol. : 310 fr. (1142).

SICOT (Lucien). — **La nouvelle loi du 1er juillet 1938 sur les accidents de travail. Commentaires pratiques. Texte modifié de la loi du 9 avril 1898.** In-8. 175 p. (210 gr.). Br. : 30 fr. (1176).

THOMAS (R.). — **L'échelle mobile des salaires.** Coll. Droit social. 200 p. Br. : 30 fr.(938).

avr. 39

IX. HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

◆ A) HISTOIRE

AMIGUET (Philippe). — Otto de Habsbourg espoir de l'Autriche. Br. : 7 fr. 50 (700).

AUBRY (Octave). — Le règne de Napoléon III. Coll. Hier et Aujourd'hui. (13,5/18). 128 p. (130 gr.). Br. : 4 fr. 50 (907).

BAC (Ferdinand). — La flute et le tambour. Pensées d'un témoin du siècle. Petit in-4. Br. : 20 fr. (642).

BALDE (Jean). — Jeunes filles de France. (12/19). 256 p. Br. : 7 fr. 50 (871).

Une suite de portraits depuis celui dEugénie de Guérin jusqu'à celui d'Hélène Boucher... De ces jeunes filles, toutes sont catholiques. Deux, Bernadette Soubirous, Thérèse Martin, ont été proclamées saintes en ces dernières années, et leurs figures rayonnent comme sur un vitrail au centre du livre ; Eugénie de Guérin, qui a porté si haut dans l'obscurité de sa vie ce que Lamartine a appelé « la littérature de l'âme », est un de nos plus délicats écrivains; Louise de Bettignies, Hélène Boucher figurent, par des citations exemplaires, sur le livre d'or de la Nation. Pures, courageuses, généreuses, les unes et les autres ont mis sur le chef-d'œuvre que fut leur vie le signe de la tendresse familiale, de la foi chrétienne et de l'amour de la France.

BARDOUX (Jacques). — Le chaos espagnol : Eviterons-nous la contagion ? (13,5/18). 48 p. (55 gr.). Br. : 1 fr. 75 (907).

BARRÈS (M.)— Chronique de la grande guerre. T. XI. Déc. 1917 à Avril 1918. In-16. 420 p. Br. : 20 fr. (851).

BORDEAUX (Henry). — Au pays des Elisabeth. (12/19). Br. : 16 fr. 50 (692-693).

CARTIER (Jacques). — Brief récit et succincte narration de la navigation faictes es ysles de Canada, Hochelage et Saguenay et autres, avec particulieres meurs langaige et ceremonies des habitans d'icelles : fort delectable à veoir. Bibl. de la Société historique du Canada. Série Bibliophile II. In-8. Br. : 150 fr. (573).

CASTELNAU (Jacques). — Le maréchal de Saxe (Amours et Batailles). Coll. Le Rayon d'histoire. In-16. Br. : 17 fr. 50 (641).

CHOLEAU (Jean). — Métiers, corporations et confréries de Vitré avant 1789. En souscr. : 25 fr. (862).

COCHIN (A.). et BOUARD (M. de). — Précis des principales opérations du gouvernement révolutionnaire. Coll. Société de l'Histoire de France n° 65. 173 p. Br. : 25 fr. (675).

X

mars 1937

p. 177, n. 3

Juifs, marchands drapiers
Six Corps

7 févr. 1777, Recueil Simon à s. d.

2 oct. 39

tères, etc... *Genève*, 1907, fort vol. petit in-8, avec 4 vues, demi-rel. dos percaline. 20 fr.

Genève et ses environs.

1193 **LUCAT** (S.). L'Invasion française de 1691 dans la **Vallée d'Aoste**. 1893, in-8 de 78 pages, br. 9 fr.

1194 **MARTEAUX** (G.) et M. **LE ROUX**. **Boutae** (les **Fins d'Annecy**). Vicus gallo-romain de la Cité de Vienne du Ier au Ve siècle sur la voie de Darentasia (Moutiers) à Genava. *Annecy*, 1913, fort vol. in-8 avec carte, plan et nombr. figures, br. 40 fr.

Excellente étude dédiée à la mémoire de Louis Revon ; publiée par l'*Acad. Florimontane*.

1195 **MORAND** (L.). Les **anciennes Corporations** d'Arts et Métiers de la Ville de **Chambéry** et de quelques localités des Etats de Savoie en deça des Monts. *Académie des Sciences, belles lettres, etc. de Savoie*, 1893, in-8, 169 pages, couverture muette. 15 fr.

1196 **PÉROUSE** (Gabriel). **L'Abbaye de Talloires**. Dessins de André Jacques. *Chambéry*, 1923, 1 vol. pet. in-4, avec jolies fig. dans le texte et hors texte, br., couv. illustrée. 50 fr.

Bel exempl. sur papier d'Arches avec filigrane : « Ermengarde ».

1197 **PÉROUSE** (G.). Une Ville morte de **Savoie**. (Conflans (**Albertville**). Dessins de André Jacques. *Chambéry*, 1925, 1 beau vol. in-4, avec planches, et fig., br., couvert. illustr. 50 fr.

Exempl. sur pap. de Rives au filigrane : « Conflans ».

1198 **SOCQUET** (J.-M.). Essai analytique, médical et topographique sur les **Eaux minérales** de La Perrière, près **Moutiers**, en Savoie. 1824, in-8, avec carte, br. 18 fr.

1199 **SOUVENIRS D'AIX-LES-BAINS et CHAMBÉRY** (vers 1840). Album petit in-8 de 11 lithographies par J. Dubois. 18 fr.

1200 **TISSOT** (R.). Au **Mont Blanc**. Aiguilles, sommets, vallées et glaciers, ascensions et excursions, sports d'hiver. Préface de Léon Auscher. *Grenoble*, 1925, 1 vol. petit in-8, carré, nombr. fig., br., couv. ill. en couleurs. 20 fr.

1201 **WEY** (Francis). La **Haute-Savoie**. Récits de voyage et d'histoire. Edition illustrée de 50 grandes Lithographies d'après nature par H. Terry. *Paris*, 1866, gr. in-folio, cartonnage percaline de l'éditeur. 150 fr.

Dimanche 5 octobre 1941

...anne

NOS ENQUÊTES EN FRANCE NOUVELLE

La naissance d'une corporation

(De notre envoyé spécial)

Bourgoin, 19 septembre.

Dans la jolie petite ville de Bourgoin qui fut, de temps immémorial, un centre artisanal, d'ordinaire si calme aux heures où la population est au travail, dans cette région où l'ouvrier garde son caractère terrien et quitte volontiers l'usine pour aller soigner son jardin ou cultiver son champ, on remarque une animation inaccoutumée. Sous le gai soleil de septembre qui fait mûrir les grappes des vignobles voisins et les fruits des vergers verdoyants, ouvriers en casquette et ouvrières en coquettes robes d'été, se pressent par centaines auprès du gymnase municipal. Bientôt la grande salle blanche, aux larges baies vitrées, est comble. Patrons et ouvriers s'y trouvent réunis pour y discuter une dernière fois en assemblée générale de toute l'industrie des imprimeurs sur étoffes la charte corporative à laquelle leurs délégués ont travaillé depuis de longs mois. Sur la galerie, les représentants des divers corps de métier, ainsi que ceux du textile, de la métallurgie, de la papeterie de la localité, sont venus assister à cette réunion unique dans l'histoire bergusienne.

L'impression sur étoffes, vieille industrie existant dans le pays depuis quatre ou cinq générations, compte ici sept usines groupant environ 900 salariés. Près de 800 de ceux-ci sont venus prendre place sur ces bancs, assis côte à côte ; ouvriers, employés, agents de maîtrise et patrons. Depuis près d'un an, ils ont élu un comité précorporatif paritaire chargé d'étudier les bases de leur charte corporative. Les patrons, qui sont certainement parmi les dirigeants de l'industrie moyenne française ceux que j'ai trouvé les plus compréhensifs des problèmes sociaux, ont formé avec les représentants de leur personnel un comité d'entr'aide corporatif qui, depuis le début de la guerre, a soulagé bien des misères, s'est occupé tout d'abord des familles de mobilisés, puis de celle des prisonniers, des familles nécessiteuses et mirent même sur pied des retraites pour les vieux ouvriers de la profession qui n'ont pas eu à attendre que l'Etat les secoure. Il y a quelques jours, dans les usines, des conseils des anciens furent constitués parmi les plus vieux collaborateurs qui choisirent pour chaque fraction de dix ouvriers le nom d'un délégué ; les listes élaborées ainsi furent soumises à l'approbation du personnel, qui vota par oui et par non. Ces conseils, connaissant bien le personnel, ont choisi des représentants de toutes les opinions ; ce sont eux qui vont constituer demain le collège qui désignera les syndics qui, aux côtés de délégués patronaux, formeront le collège local de la corporation. Je remarque que, dans l'assemblée d'aujourd'hui, les femmes sont nombreuses. Dans ce métier, si particulier de l'impression sur étoffes, qui requiert beaucoup de soins des qualités de goût et d'adresse, elles ont pris une place importante ; mais je constate que les ouvriers désirent très nettement que leurs compagnes puissent dorénavant rester au foyer, s'y occuper de leur bien-être et soigner leurs enfants plutôt que de venir à l'usine travailler à leurs côtés.

◇◇◇

Sur la scène, une table est dressée, autour de laquelle viennent s'asseoir les représentants patronaux et ouvriers sous un grand portrait du maréchal Pétain. M. Laurent, directeur des Etablissements Dolbeau, préside la séance et invite les ouvriers restés debout au fond de la salle à venir prendre place sur les deux premiers bancs demeurés vides. Un vieil agent de maîtrise qui est à côté de moi me dit : « C'est comme à l'église, les gens ont peur de venir au premier rang. » Le maire de Jailleux, les représentants des autorités locales et préfectorales montent eux aussi sur la scène et, tout aussitôt, dans un silence qui prouve combien tous les assistants sont attentifs à ce qui va se passer, le président, — après avoir remercié M. Rouaix, délégué de la vice-présidence du Conseil, qui est avec M. J. Paillard l'apôtre de l'idée corporative, et qui vient de réaliser déjà une dizaine de chartes, — expose le but de la réunion, qui est d'adopter définitivement le statut de la corporation ; celui-ci constitue un premier essai de réalisation d'organisation professionnelle dans la région. « Vous avez conservé intacte, dit-il, aux salariés et patrons présents, une des plus belles vertus de notre France, la solidarité. Vous avez souscrit cet hiver 78,000 francs pour le Secours national et vous avez versé à la Croix-Rouge 11,138 fr. sur vos salaires du 1er Mai. Notre premier essai de collaboration professionnelle a été heureux. Il faut maintenant étendre cette collaboration à tous les domaines intéressant le métier. »

Avant de commencer la lecture de cette charte de la corporation comptant trente-cinq pages et qui, durant près de deux heures, va être discutée paragraphe par paragraphe, puis amendée, à la demande d'un ouvrier ou d'un technicien, dans un esprit de collaboration excluant toute lutte de classes, au point que les nombreux ouvriers qui avaient milité dans les rangs du parti communiste où ils défilèrent si souvent le poing levé, sont les premiers à accepter les formules d'entente, quand ils constatent la justesse des observations présentées, M. Rouaix apporte le message du maréchal. Il montre, en se basant sur les derniers discours sociaux du chef de l'Etat, qu'il s'agit aujourd'hui de mettre en action l'œuvre de reconstruction où patrons, ouvriers et techniciens sont appelés à collaborer. Et il se félicite de voir les imprimeurs sur étoffes avoir réalisé un projet de charte corporative qui va pouvoir servir d'exemple à de nombreuses industries similaires.

Puis, article par article, la charte défile devant ces hommes et ces femmes qui écoutent dans un silence presque religieux ces textes qui vont conditionner leur avenir. En regardant cette assemblée où il y a tant de belles têtes de vieux travailleurs, dont celle du meilleur ouvrier de France dans son métier, aux fortes moustaches broussailleuses, et au regard énergique, je remarque avec quelle intelligente attention cet auditoire sait écouter et se passionne tout particulièrement pour tout ce qui concerne le titre de propriété du métier. On sent que tout ce qui touche les améliorations qui seront apportées à leur profession les intéresse au plus haut degré. Leur métier étant souvent saisonnier, ils voudraient arriver à éviter les périodes de chômage, car, disent-ils, « dans les pé-

---

donner qu'un sec aperçu. Au début nous sommes dans un heureux village alsacien campé en quelques pages exquises. Nous le voyons surtout à travers celle qui sera l'héroïne du volume, « tante » et infirmière bénévole de Mahlbach. La guerre ! l'évacuation hâtive, curé et pasteur en tête ; trois jours et trois nuits ...iqu... dans les vagons à bestiaux : l'ar-